

NOTE TECHNIQUE

ACCOMPAGNEMENT À LA LABELLISATION DES ÉCOLES ET DES ÉTABLISSEMENTS GÉNÉRATION 2024



SOMMAIRE

PRÉAMBULE	3
REMERCIEMENTS	3
RAPPEL DES DATES	4
MODALITÉS DE CANDIDATURE	4
Comment devenir école, établissement labellisé Génération 2024 ?	4
Mon école, établissement est déjà labellisé. Comment atteindre le degré supérieur du label ?..	4
PILOTAGE ET ÉVALUATION	5
MODALITÉS D'ACCOMPAGNEMENT	6
SPORT SCOLAIRE	6
RECOMMANDATIONS DU COPIL	6
RESSOURCES DE MISE EN ŒUVRE	7

PRÉAMBULE

Pour cette cinquième campagne de labellisation, le cahier des charges reprend les grandes orientations présentées dans les éditions précédentes : contribuer, par la culture sportive, au développement de la personne, à la construction d'une citoyenneté active et à un mode de vie plus sain et respectueux de l'environnement.

Cette année, il s'enrichit encore en mettant l'accent sur la valorisation du patrimoine culturel polynésien, aussi bien dans sa dimension environnementale qu'artistique. La mise en valeur du caractère singulier de notre territoire, pour répondre pleinement à l'invitation portée par les Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024, doit s'ouvrir sur le monde : ouverture aux cultures, aux langues étrangères, ouverture aux autres. Aussi, une attention particulière sera portée :

- à la mise en œuvre d'actions favorisant les échanges interculturels ;
- à la mise en œuvre de démarches inclusives qui prennent en compte tous les élèves, dans leur diversité ;
- à la mise en place des projets autour de la **thématique des athlètes et sports olympiques et paralympiques** ;
- à l'engagement des écoles dans la mise en œuvre des dispositifs « Coupon Génération 2024 : Une école, un club », en référence au circulaire n° 44523 /MEA/DGEE/DAPE/EPS du 17 août 2022 et « 30 minutes d'activité physique quotidienne », en référence à la note ministérielle n°1294 /MEA du 22/02/2021.

REMERCIEMENTS

Les inspecteurs de l'éducation nationale, les enseignants, directeurs d'écoles, chefs d'établissements, élèves, étudiants, parents d'élèves, l'ensemble du sport scolaire, éducateurs sportifs, bénévoles, fédérations, élus locaux se mobilisent dans le programme Génération 2024.

L'ouverture de cette cinquième édition polynésienne est l'occasion de les remercier pour leur implication et leur engagement à développer la pratique physique et le sport dans le quotidien de la Génération 2024. Le lancement de la cinquième campagne de labellisation « Génération 2024 » ouvre une nouvelle page polynésienne, à inscrire au chapitre de Paris 2024 mais surtout, à celui de l'histoire du sport en Polynésie : les épreuves olympiques de surfs à Teahupoo.

L'organisation de ces épreuves constitue une opportunité unique pour que l'on porte une attention plus importante à la place de l'activité physique, à l'EPS, au sport scolaire et aux sports, pour le bien de tous les polynésiens. A cette occasion, un festival de grande ampleur sera organisé, en amont des JO, plus particulièrement pendant la semaine olympique et paralympique au mois de Mars 2024. Il viendra célébrer l'ensemble des labellisés autour des activités sportives, artistiques et ludiques sur toute la Polynésie française.

C'est également le moment de rappeler les grands axes de ce dispositif et mettre l'accent sur un accompagnement de proximité grâce au concours des inspecteurs, des membres du COPIL Génération 2024, des associations sportives scolaires et civiles et des référents générations 2024 identifiés du Pays et de l'Etat.

RAPPEL DES DATES

Pour une nouvelle inscription	Pour un surclassement vers un label supérieur
<p>En deux temps :</p> <p>1) Déclaration d'intention « Label Génération 2024 » <u>Date d'ouverture</u> : 04 septembre 2023 <u>Date de clôture</u> : 30 septembre 2023</p> <p>2) Inscription officielle à la campagne sur mes-démarches-simplifiées <u>Date d'ouverture</u> : octobre 2023 <u>Date de clôture</u> : à déterminer</p>	<p>Nouvelle demande sur mes-démarches-simplifiées</p> <p><u>Date d'ouverture</u> : octobre 2023 <u>Date de clôture</u> : à déterminer</p>

04 décembre 2023 (à confirmer): réunion GT pour validation des candidatures et proposition des niveaux de labellisation

06 décembre 2023 (à confirmer) : réunion COPIL pour validation des labels

28 mars 2024 : cérémonie de remise des labels, à l'issue du Festival Génération 2024

MODALITÉS DE CANDIDATURE

Comment devenir école, établissement labellisé Génération 2024 ?

Je dois faire, dans un premier temps, une déclaration d'intention par courriel, auprès de ma fédération scolaire sportive (USEP pour le 1^{er} degré, USSP pour le 2nd degré, ASSEP pour le privé, UCS-CJA pour les CJA) et m'assurer que mon école / établissement est apte à répondre à certains critères demandés dans le cahier des charges ci-dessous.

Dès l'ouverture de la campagne dans le national, je dois confirmer, dans un dernier temps, mon inscription sur la plateforme mes-demarches-simplifiees.

Mon école, établissement est déjà labellisé.

Comment atteindre le degré supérieur du label ?

Je dois faire une nouvelle demande sur la plateforme mes-demarches-simplifiees et montrer comment le label s'est déployé dans mon école / établissement.

Le lien de la plateforme mes-demarches-simplifiees sera communiqué à tous les écoles et établissements par courriel courant Octobre 2023.

Cahier des charges

Si je suis une école labellisée : 1^{er} degré

Objectifs	Actions
Développer des projets structurants avec les clubs sportifs locaux	<ul style="list-style-type: none"> ∨ Organiser un événement avec un club sportif local ∨ Signer une convention entre les structures ou IIME (Institut d'Insertion Médico-Educatif)/école/EPTE et des clubs locaux ∨ Informer sur l'offre sportive de l'environnement local ∨ Organiser une sortie ou voyage scolaire sur un événement sportif
Participer aux événements promotionnels olympiques et paralympiques	<ul style="list-style-type: none"> ∨ Organiser une action interne aux structures ou IIME/école/EPTE et des clubs locaux ∨ Organiser une action concertée entre les structures ou IIME/école/EPTE et des clubs locaux ∨ Mettre en place les dispositifs « 30 minutes d'activité physique quotidienne » et « Coupon : une école, un club » ∨ Organiser un voyage scolaire à thème sur un site olympique et paralympique et/ou sites culturels reconnus en Polynésie française

Si je suis un établissement labellisé : 2nd degré

Objectifs	Actions
Développer des projets structurants avec les clubs sportifs locaux	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Organiser un événement avec un club sportif local ✓ Signer une convention entre les structures ou IIME (Institut d'Insertion Médico-Educatif)/école/EPTE et des clubs et des clubs ✓ Informer sur l'offre sportive de l'environnement local ✓ Faire intervenir un sportif de haut niveau (notamment les sportifs paralympiques et ceux issus d'un sport nature) ✓ Organiser une sortie ou voyage scolaire sur un événement sportif
Participer aux événements promotionnels olympiques et paralympiques	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Organiser une action interne aux structures ou IIME/école/EPTE et des clubs locaux ✓ Organiser une action concertée entre les structures ou IIME/école/EPTE et des clubs ✓ Mettre en place le dispositif « 2h de sport » (expérimental) ✓ Organiser un voyage scolaire à thème sur un site olympique et paralympique et/ou sites culturels reconnus en Polynésie française
Adapter les parcours des sportifs de haut niveau (dont jeunes en situation de handicap)	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Aménager de façon ponctuelle la scolarité pour permettre la participation des élèves aux différentes compétitions fédérales ✓ Mettre en place un dispositif à horaires aménagés sport dans l'EPTE ✓ Accompagner les sportifs listés (horaires aménagés, suivi pédagogique individualisé, places d'internat dédiées) avec conventionnement Etablissement/IJSPF/Fédération ✓ Mettre en place des enseignements à distance pour les sportifs de haut niveau
Mettre à disposition des équipements sportifs existants dans mon établissement aux clubs et entreprises locales	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Optimiser les usages des équipements sportifs, espaces, sites et itinéraires locaux ✓ Délibérer favorablement sur l'ouverture lors du CA de l'INSPE ✓ Signer une convention entre l'établissement, l'association utilisatrice (club ou entreprise) et la collectivité territoriale propriétaire pour l'ouverture en semaine ou pendant les week-ends et les vacances scolaires ✓ Mener une réflexion sur l'entretien et sur le gardiennage et/ou sur un projet de travaux d'ouverture indépendante de cet équipement sportif

PILOTAGE ET ÉVALUATION

Pilotage local

Le COPIL initie la réflexion sur les différents champs de déploiement du label des acteurs du monde scolaire et sportif. Il valide les campagnes de candidatures après l'expertise du groupe de travail chargé d'étudier les dossiers et apporte son expertise pour promouvoir les partenariats et la labellisation. Il se réunit au moins 2 fois par an.

Au niveau territorial, le comité de pilotage (COPIL Génération 2024) constitué, conformément à l'article 3 de la convention cadre n°01665 du 9 mars 2021, pourra, lors de l'instruction des dossiers de candidature des écoles et des établissements, intégrer les candidatures des associations ou des établissements médico-sociaux. Ainsi, le comité de pilotage peut être élargi à destination des représentants de l'enseignement supérieur et de l'Agence régionale de santé.

Les référents Génération 2024 ont pour mission la coordination des actions développées sur l'ensemble du territoire par les écoles et établissements labellisés, le suivi des actions entre les

ministères concernés, le mouvement sportif, ainsi que les collectivités. Sous l'autorité du Ministère de l'éducation et du Vice-rectorat, ils jouent un rôle incitateur en direction des écoles et établissements, conduisent l'expertise des demandes de labellisation, valorisent toutes les initiatives locales en faveur de la promotion des valeurs de l'olympisme dans le système scolaire, organisent les temps forts annuels et assurent le lien avec les administrations centrales respectives.

Une évaluation à plusieurs niveaux

Comme pour toute labellisation, les équipes éducatives veilleront à prévoir une évaluation du dispositif mis en place. Un certain nombre d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs au regard des objectifs du label (nombre d'élèves licenciés à l'USEP, l'USSP, l'ASSEP, l'UCS-CJA ou l'USUP ; nombre d'élèves inscrits dans les clubs sportifs locaux ; nombre de sections sportives scolaires ouvertes ; nombre d'élèves spectateurs ou volontaires événements sportifs, participation aux événements nationaux et territoriaux, nombre de sportifs de haut niveau accompagnés, existence d'une convention d'ouverture de l'équipement sportif, etc.) permettront d'apprécier les effets de la labellisation. Les indicateurs pourront porter aussi sur la réussite des élèves (résultats scolaires, progression, etc.), la vie scolaire (assiduité, participation associative, incivilités, violence, etc.) ou le bien-être et la santé des élèves (motivation, fatigue, attention, etc.).

Les effets d'un label ne peuvent être évalués que sur plusieurs années.

La labellisation sera suivie avec attention et donnera lieu à une évaluation régulière au plan territorial et national à partir des remontées académiques annuelles.

MODALITÉS D'ACCOMPAGNEMENT

SPORT SCOLAIRE

Les écoles pourront s'appuyer sur les ressources et l'expertise de l'USEP pour les écoles publiques du premier degré ; les collèges et lycée sur l'expertise de l'USSP ; les CJA sur celle de l'UCS-CJA ; les établissements sous contrat pourront être accompagnés par l'ASSEP ; l'université sur les ressources de l'USUP.

RECOMMANDATIONS DU COPIL

Le dispositif de labellisation Génération 2024 a franchi un cap important cette année avec un taux d'adhésion et de labellisation de 32%, mettant en évidence une forte participation des écoles

L'accompagnement des écoles reste encore nécessaire dans l'aide à la formalisation du dispositif de labellisation avec un ancrage dans le projet d'école.

Les équipes de circonscription, l'USEP et la CSSU pourront être sollicités dans le cadre de cette formalisation pour leur expertise au regard du cahier des charges.

Dans le second degré, l'effort doit être poursuivi pour les établissements qui ne sont pas encore labellisés afin que le plus grand nombre d'élèves se sente impliqué dans l'aventure des JO et participe au grand rendez-vous de Teahupoo.

Un accompagnement des démarches simplifiées pour l'inscription en ligne des établissements permet une avancée considérable dans la gestion du dossier.

La promotion de la page Facebook Génération 2024, dans le cadre des efforts à fournir en termes de communication, doit être systématisée.

Des passerelles entre les partenaires institutionnels ou associatifs et les collectivités locales sont déployées. Ces partenaires sont présents aux côtés des écoles et établissements pour les accompagner et soutenir les projets sportifs.

Pistes de déploiement ou axes prioritaires :

- Référence aux items du cahier des charges ;
- Participer aux 3 journées dédiées : la journée du sport scolaire en début d'année, la semaine olympique et paralympique SOP de mars 2024 avec le Festival Génération 2024, la journée de l'olympique et du paralympique du 21 juin ;
- Participer aux Olympiades culturels ou festival culturel 2023/2024 ;
- Présentation d'un fait sportif ou culturel vers l'international ou échange autour d'une thématique sportive partagée avec un partenaire ;
- Mettre en œuvre des actions sensibilisant au handicap ;
- Développer les thématiques suivantes et les identifier lors de la saisie de l'appel à candidature : Rituels et symboles des Jeux Olympiques et Paralympiques, Valeurs olympiques et paralympiques, Histoire des Jeux, Sport santé (Lutte contre la sédentarité et l'obésité), Sport et Handicap, Sport et Développement Durable EDD ;
- L'ouverture des installations vers le mouvement sportif ;
- Dynamiser la communication autour des projets et événements des écoles et des établissements.
- Harmoniser les espaces numériques des fédérations sportives scolaires, sites EPS, page Facebook G2024. Chacun devra disposer d'un onglet Génération 2024 avec la chartre graphique correspondante ;
- Favoriser les dispositifs : Coupon « Une école, un club » – 2h de sport – 30 minutes APQ
- Avoir 30% ou plus d'élèves affiliés par association sportive d'école ou d'établissement ;
- Structurer les actions des fédérations sportives scolaires en s'appuyant sur les services civiques dédiés.

RESSOURCES DE MISE EN ŒUVRE

Sites locaux :

- **VR** : <https://eps.monvr.pf/category/continuite-de-leps/generation-2024/>
- **DGEE EPS** : <https://eps.education.pf/category/generation-2024/>
- **Page Facebook** : <https://www.facebook.com/generation2024tahiti/>

a) Développement de projets structurants avec les clubs sportifs du territoire :

- [le partenariat avec le Comité national olympique et sportif français \(CNOSF\)](#) ;
- [les conventions avec les fédérations sportives](#) ;
- [un exemple de convention entre une EPLE - AS UNSS/club local](#) ;
- [les intervenants extérieurs dans le 1^{er} degré](#) ;
- [l'exemple de convention 1^{er} degré IA, USEP et CD sportif](#) ;
- [une convention pour favoriser la pratique sportive des élèves en situation de handicap](#) ;
- [les actes du colloque « activités sportives de nature à l'école »](#) ;
- [le rôle éducatif des sports de nature](#) ;
- [les sports de nature en séjour scolaire](#) , [développer la pratique multisport de nature pour les jeunes](#) ;
- les [Sections sportives scolaires et sections d'excellence sportive](#)

b) Participation aux événements promotionnels olympique et paralympique :

- [la semaine olympique et paralympique](#) ;
- [les ressources pédagogiques « la grande école du sport » CANOPE](#) ;
- [les ressources pédagogiques CNOSF](#) ;

- [les ressources "valeurs de l'olympisme" de Play 4 International](#) ;
 - [EURO 2016 : rapport relatif aux dispositifs d'animation et de mobilisation populaire impulsés et soutenus par l'Etat \(comité du onze tricolore ; tous prêt, carton bleu, places dites « places sociales »\).L'appel à manifestation d'intérêt 30 minutes d'activité physique quotidienne](#)
 - [Journée nationale du sport scolaire](#)
 - [Journée olympique](#)
- c) Adapter les parcours des sportifs de haut niveau:**
- [INSTRUCTION INTERMINISTERIELLE N° DS/DS2/2020/199 du 5 novembre 2020 relative aux élèves, étudiants et personnels de l'enseignement scolaire et de l'enseignement supérieur ayant une pratique sportive d'excellence ou d'accession au haut niveau la FOAD dans le réseau grand INSEP.](#)
- d) Mise à disposition des équipements sportifs aux associations sportives et entreprises locales :**
- le Code de l'Education les articles : [L. 212-15](#), [L 213-2-2](#), [L. 214-6-2](#) modifié par la loi de refondation de l'école n°2013-595 du 8 juillet 2013 – [art 24, 25, 26](#). Il prévoit l'utilisation des locaux scolaires propriétés des communes, des conseils généraux et des conseils régionaux en dehors du temps scolaire.
 - [le guide MEN « l'accès aux équipements sportifs »](#) ;
 - les modalités d'organisation du service de sécurité lors de l'exploitation d'un équipement sportif (à intégrer à la convention entre l'exploitant et les utilisateurs) : [alinéa 3 de l'article MS46 et article MS52 du règlement de sécurité incendie dans les ERP](#) ;
 - [les recommandations et cahier des charges fonctionnel concernant les besoins en équipements et matériel sportif pour l'EPS de la maternelle au lycée et la pratique des APS](#) ;
 - la [partie équipement du pack EPS IA Créteil 94](#).
 - le [recensement des équipements sportifs](#) ;
- e) Autres ressources :**
- [l'espace dédié éducol « génération 2024 »](#) ;
 - [Le vademecum Génération 2024](#)
 - les parcours : [éducatif de santé](#), [citoyen de l'élève](#), [avenir](#), [d'éducation artistique et culturelle](#) ;
 - [le vade-mecum « pratiques sportives à l'école »](#) ;
 - [le programme prévisionnel des actions éducatives DGESCO](#) ;
 - [l'année du sport de l'école à l'université](#) ;
 - [l'année de l'Olympisme de l'école à l'université](#) ;
 - [les activités sportives dans les PEDT et le plan mercredi](#) ;
 - [les actes du colloque sport et handicap de l'école à l'université - ASEU](#) ;
 - les sites du [Comité national olympique et sportif](#), du [Comité paralympique et sportif](#), de [Paris 2024](#), de [l'USEP](#), de [l'UGSEL](#), de [l'UNSS](#), de la [revue EPS](#) ;
 - [Tuto-jo | À la découverte de l'olympisme](#)
 - les sites des pôles ressources nationaux [PRN sport de nature](#), [PRN sport santé bien être](#)), la [mission développement durable](#), des [ressources de l'INSEP](#) du ministère chargé des sports ;
 - [le site du ministère chargé de l'agriculture « développement des pratiques sportives dans l'enseignement agricole »](#) ;
 - [le site de la DJEPVA – jeunes.gouv.fr](#) et de [l'INJEP](#) ;
 - le site sportculture 2020 [voir bas de page « belles actions d'accompagnement »](#).